

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn
Secrétaire de la commission
de la défense et des forces armées

Réf : PF/PLD/13-7-364

Castres, le 8 juillet 2013

Madame, Monsieur le Maire,

Le président de mon groupe Jean-Louis Borloo vient de nous informer de notre dotation annuelle au titre de la réserve parlementaire. Le rôle d'un député n'est pas bien sûr de distribuer subventions et subsides mais pour ma part, j'ai toujours, depuis 2002, **veillé à mobiliser ces fonds en toute transparence et équité**. Compte tenu d'une nouvelle circonscription avec trente communes supplémentaires, des restrictions budgétaires et des modalités de répartition, cette dotation est de fait limitée (130 000 €), ce qui m'oblige à en repreciser les critères d'attribution.

Ainsi, pour 2014, j'affecterai au moins les trois quarts de l'enveloppe aux communes rurales de la circonscription pour, prioritairement comme l'an passé, le financement d'opérations relatives au patrimoine (rénovation d'églises, temples, fontaines, lavoirs, fours à pains, bâtiments communaux de caractère...). Le reste sera quant à lui affecté aux associations.

Afin que chaque commune puisse, durant la législature, voir un projet financé, **l'opération sus visée devra être d'un montant minimum de 2000 euros et maximum de 10 000 euros Hors Taxes. Le taux de subvention sera de 50%**. Toutes les communes de la circonscription peuvent déposer une demande, mais pour 2014 seront retenues en priorité celles qui n'ont pas bénéficié de la réserve parlementaire ces trois dernières années et plus particulièrement en 2013.

Si vous êtes intéressé(e), prière de retourner le bulletin ci-joint avant le 15 septembre impérativement.

Mon attaché parlementaire, Pierre de la Dure (tel. 05 63 71 29 23 ou pdeladure@philippe-folliot.com) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn

PJ : Fiche et note explicative.